

## Prise de position de l'industrie alimentaire concernant le sucre

Constituant essentiel de notre alimentation, le sucre assure d'importantes fonctions dans de nombreux aliments. À l'instar d'autres consommations excessives, l'excès de sucre, combiné avec une alimentation déséquilibrée et une activité physique insuffisante, peut entraîner une surcharge pondérale et des maladies. Les maladies liées à l'alimentation sont un sujet complexe influencé par de nombreux facteurs. Les combattre est de la responsabilité conjointe des producteurs, des consommateurs et de l'État :

1. Les producteurs assument leur responsabilité en déclarant les ingrédients, les valeurs nutritionnelles ainsi que la teneur en sucre des produits ; dans la mesure du possible et de l'acceptation des consommateurs, ils réduisent sa teneur en développant de nouveaux produits pauvres en ou sans sucre et en proposant des emballages ou des portions plus petits. En outre, ils soutiennent des projets d'éducation nutritionnelle et de promotion de l'activité physique.
2. Les consommateurs adultes assument leur responsabilité en prenant des décisions informées quant à leur alimentation alors que, en tant que parents ou membres du corps enseignant, ils assument leur responsabilité face aux enfants et aux adolescents en enseignant et en incarnant l'exemple d'une alimentation équilibrée et d'un mode de vie sain.
3. Il est de la responsabilité de l'État d'établir des conditions-cadre promouvant des mesures de prévention à tous les niveaux (entreprises, écoles, recherche, système de santé, etc.).

Par contre, les interdictions et les limites maximales instaurées par l'État pour la consommation de sucre ou d'autres nutriments ainsi que leur taxation ne sont pas des réponses appropriées. Alors que l'efficacité à long terme de telles mesures n'est pas suffisamment attestée, les conséquences contre-productives de substitution ou de report sont évidentes. De nouvelles taxes sur les denrées alimentaires suisses attireraient encore le tourisme d'achat.

### Le sucre remplit diverses fonctions importantes

Outre les graisses et les protéines, les glucides – parmi lesquelles le sucre – sont des constituants essentiels de notre alimentation. Le corps ne peut pas distinguer les sucres contenus naturellement dans une denrée alimentaire et celles qui y sont additionnées. Le sucre n'est pas seulement ajouté comme un ingrédient gustatif, mais peut également remplir des fonctions technologiques ou influencer significativement des caractéristiques telles que la texture ou la durée de conservation. Dans ce genre de cas, la réduction de la teneur en sucre aurait des conséquences négatives sur les caractéristiques de la denrée alimentaire, raison pour laquelle elle ne peut s'opérer arbitrairement.

### Combinaison d'une importante consommation de sucre, d'une alimentation déséquilibrée et d'un manque d'activité physique

Une alimentation déséquilibrée, en particulier si elle s'accompagne d'une activité physique insuffisante, peut entraîner du surpoids, l'obésité et d'autres maladies non-transmissibles telles que le diabète de type 2 ou des maladies cardio-vasculaires. Ceci peut parfois engendrer des traitements coûteux. Des enquêtes sur l'alimentation montrent que la consommation effective de sucre en Suisse – comme dans tous les pays industriels – est relativement élevée. Selon ces études, il s'avère aussi qu'une part des Suissesses et des Suisses – indépendamment de leur consommation en sucre – n'ont pas une alimentation équilibrée au sens des recommandations suisses sur l'alimentation.

## Engagement de l'industrie alimentaire suisse

L'industrie alimentaire suisse suit l'évolution de la situation nutritionnelle en Suisse et a conscience de la problématique constituée par la surcharge pondérale et par les maladies non-transmissibles. Assumant ses responsabilités, elle contribue par diverses mesures et de sa propre initiative à l'amélioration de la situation nutritionnelle. Son engagement comprend notamment :

- L'optimisation de l'offre existante en denrées alimentaires, en particulier concernant la composition nutritionnelle en générale et la réduction du sel et du sucre en particulier.
- L'élargissement constant de l'assortiment de denrées alimentaires afin d'accroître la liberté de choix, p. ex. en le complétant par des variantes sans ou pauvres en sucre, par de plus petits emballages ou portions, etc.
- Une déclaration nutritionnelle transparente ; il convient de signaler que dans le passé, la teneur en sucre était déjà couramment indiquée (et ceci alors que la déclaration nutritionnelle se faisait sur base volontaire et que l'indication de la teneur en sucre, même selon la nouvelle législation sur les denrées alimentaires, n'est pas obligatoire). En outre, les consommatrices et consommateurs trouvent de plus amples informations relatives aux produits sur ceux-ci ou sur les sites internet des entreprises (p. ex. profils nutritionnels, conseils nutritionnels, recettes de cuisine, etc.).
- Le soutien de projets dans le domaine de la promotion de la santé (p. ex. NUTRIKID, fit4future, Unis pour la santé des enfants) ainsi que d'événements sportifs.
- Une publicité alimentaire responsable (p. ex. Swiss Pledge ou UE Pledge).
- Mise en œuvre de mesures dans le cadre de la promotion de la santé en entreprise.

## Valeurs maximales, interdictions et impôts inappropriés

Dans la perspective d'améliorer la situation nutritionnelle et d'en endiguer les conséquences économiques, on discute actuellement de mesures étatiques telles que l'introduction de valeurs maximales pour la teneur en sucre dans certains produits, la taxation du sucre ou de denrées alimentaires sucrées ou leur interdiction. De telles mesures ne sont pas pertinentes pour les raisons suivantes:

- Les maladies liées à l'alimentation ayant des causes plurielles, les combattre requiert une approche holistique et une panoplie de mesures également globale. Il n'est pas judicieux de se focaliser sur des nutriments ou des aliments en particulier. Ainsi, dans le cas du sucre, une denrée alimentaire à teneur réduite en sucre n'est pas automatiquement un aliment à moindre valeur énergétique ou « meilleur pour la santé ». Ce qui compte, c'est l'alimentation dans son ensemble. Dans ce contexte, les habitudes d'activité physique sont également importantes.
- Les mesures étatiques mentionnées maternent les consommateurs, brident leur liberté de choix et affaiblissent leur initiative individuelle. En outre, elles peuvent entraîner des substitutions ou des reports contre-productifs.
- L'efficacité à long terme de ces instruments n'est pas ou pas suffisamment attestée.
- La mise en œuvre de mesures étatiques induit une bureaucratie considérable.
- La taxation de nutriments particuliers (p. ex. le sucre) ferait encore augmenter le niveau de prix déjà élevé des denrées alimentaires, promouvant ainsi le tourisme d'achat et affaiblissant l'économie domestique.
- De tels instruments sont susceptibles de restreindre la marge de manœuvre entrepreneuriale des fabricants, d'affaiblir leur compétitivité et de mettre des bâtons dans les roues de l'innovation.
- Des sondages attestent que la majorité des consommateurs s'expriment en défaveur de mesures étatiques, mais soutient par contre une collaboration entre l'État et l'économie.

- Pour la majeure partie des consommateurs, le plaisir conscient est aussi partie intégrante d'un mode de vie équilibré auquel appartient le libre choix de produits dont la composition n'est pas prioritairement dictée par des principes nutritionnels.

\*\*\*\*\*

Cf. aussi:

Catalogue d'idées sur le site internet de la fial:

*« Alimentation et surcharge pondérale: Mesures par lesquelles les entreprises de l'industrie alimentaire suisse peuvent favoriser une alimentation plus équilibrée »*

Lien:

[http://www.fial.ch/wp-content/uploads/2017/04/catalogue\\_didees\\_a\\_propos\\_de\\_lalimentation\\_et\\_de\\_la\\_surcharge\\_ponderale\\_rev\\_juin\\_2014.pdf](http://www.fial.ch/wp-content/uploads/2017/04/catalogue_didees_a_propos_de_lalimentation_et_de_la_surcharge_ponderale_rev_juin_2014.pdf)

**Adopté par le Comité directeur de la fial le 19 mai 2017.**